

Association safelife
8, rue Dieulafoy
75013. Paris, France
www.safe-life.org

CHARTE ÉTHIQUE 2019

Cette Charte Éthique définit le comportement éthique des entreprises, des institutions et des individus qui adoptent la démarche proposée par le label safelife®

Elle a été émise par le Conseil d'Administration de l'Association safelife et a été approuvée en Assemblée Générale.

Elle pose les bases éthiques du label safelife®, qui définit, au-delà d'une qualité de produit et de service supérieure articulée autour du principe de prévention, un engagement sur des valeurs éthiques partagées.

Cette Charte Éthique s'appuie sur les grands principes du Développement Durable édictés à la Conférence des Nations Unies, Rio, 1992 – et en particulier sur les notions de transparence et de respect de l'intégrité de l'environnement et des hommes.

Elle a pour vocation, entre autres, de prévenir toute action qui pourrait diminuer la confiance des concitoyens et des usagers à l'égard du label safelife®

Association safelife
8, rue Dieulafoy
75013. Paris, France
www.safe-life.org

La Charte Éthique de l'Association safelife s'articule autour de 3 engagements :

1^{ER} ENGAGEMENT – ADOPTER UN COMPORTEMENT RESPONSABLE

Les candidats au label doivent être en règle avec la législation de leur pays. Ils ne peuvent en aucun cas appartenir directement ou indirectement à des organisations du crime organisé, au commerce des armes, à l'industrie nucléaire ou à toute industrie utilisant des technologies ou des techniques qui contreviennent au principe de précaution, comme par exemple, nanoparticules, Organismes Génétiquement Modifiés

De plus, l'activité économique et sociale de l'entreprise doit pouvoir être connue et consultée de manière honnête et transparente dans la limite des informations qui relèvent du secret économique.

2 – CONTRIBUER A FAIRE EVOLUER LA DEMARCHE DE PRECAUTION

Les entreprises, institutions et individus qui adhèrent à l'association safelife s'engagent à collaborer avec le Comité Scientifique à la fois pour avancer dans la recherche d'alternatives aux substances à risque mais aussi pour sensibiliser les acteurs de leur filière à cette démarche.

Il est recommandé aux adhérents de faire participer les employés les plus pertinents de leur entreprise aux formations animées par le Comité scientifique de safelife.

Les référentiels sont destinés à évoluer avec les avancées scientifiques. Les entreprises qui présentent un ou plusieurs produits labellisés safelife® s'engagent à respecter les modalités d'évolution des référentiels qu'ils leur seront communiquées.

3 - ADOPTER UNE COMMUNICATION RESPONSABLE

Chaque candidat au label safelife® s'engage à soumettre au Bureau son plan et ses éléments de communication se rapportant au label safelife®. Les éléments de communication devront être soumis à l'approbation du Bureau avant de les utiliser de manière publique.

Cette Charte Éthique peut être révisée par le Conseil d'Administration de l'Association safelife avec l'approbation de l'Assemblée Générale pour suivre au plus près les évolutions de la société, des entreprises et des consommateurs.

L'Association safelife
Président